

Avis sur le rapport 1-4 de l'Exécutif régional

Budget supplémentaire 2018

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le budget supplémentaire de l'exercice 2018 permet de procéder aux ajustements budgétaires suivants (en mouvements réels) :

- les nouvelles recettes représentent un montant global de 22,7 M€,
- les nouvelles dépenses (en crédits de paiement) s'élèvent à 32,6 M€,
- une reprise du résultat de clôture 2017 de 17,8 M€,
- l'emprunt d'équilibre est réduit de 7,9 M€, ramenant ainsi la prévision budgétaire 2018 relative à l'emprunt à 170 M€ (l'emprunt d'équilibre du budget primitif 2018 était en effet de 178 M€),
- les Autorisations de programme (AP) augmentent de 25 M€,
- les Autorisations d'engagement (AE) sont en hausse de 25 M€.

Avis du CESER

Le CESER note qu'il s'agit d'un budget supplémentaire de faible volume, qui engendre de minimes mouvements budgétaires vis-à-vis du budget primitif 2018. Par exemple, les nouvelles dépenses (32,6 M€ de crédits de paiement) correspondent "seulement" à 2 % du total des dépenses inscrites au BP 2018 (1 513 M€). Le budget supplémentaire a en effet essentiellement vocation à reprendre les résultats de l'exercice précédent et à décrire quelques opérations nouvelles.

Un des principaux ajustements proposés concerne la formation professionnelle, et plus particulièrement **la mise en œuvre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC)**. Ce plan national a pour objectif de former et d'accompagner (sur cinq ans) un million de demandeurs d'emploi et un million de jeunes peu qualifiés éloignés du marché du travail. Le PIC doit permettre de financer des parcours de formation destinés à des publics peu qualifiés et d'engager une mutation des compétences au service de la compétitivité et de l'emploi, en promouvant l'innovation et l'intégration des technologies digitales dans l'acquisition de compétences.

En Bourgogne-Franche-Comté, **ce plan a fait l'objet d'une convention d'amorçage entre l'État et la Région pour l'année 2018**, qui prévoit une participation financière globale de 25,7 M€ de l'État à la Région (cette participation étant conditionnée à la réalisation des engagements et sur justification des dépenses engagées et des publics cibles prévues).

Concernant le PIC, le budget supplémentaire 2018 propose les mouvements budgétaires suivants :

- Une nouvelle recette de 12,8 M€ correspondant aux deux premiers versements de la participation financière attendue de l'État, conformément aux modalités définies dans la convention d'amorçage pour l'année 2018.
- De nouvelles autorisation d'engagement de 18 M€.
- De nouveaux crédits de paiement en fonctionnement de 15,4 M€.

Le CESER regrette la différence notable entre les recettes et dépenses prévues pour le PIC, puisque ce différentiel obligera la Région à faire une avance de trésorerie pour mettre en œuvre les parcours de formation envisagés par la convention d'amorçage. Cette difficulté pourrait s'accroître dans les années à venir, compte tenu de l'importante montée en charge du PIC.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité.

Observations des commissions thématiques du CESER sur le BS 2018

Commission Cadre de vie-Société

La commission Cadre de vie - Société note les évolutions proposées concernant la fonction 3 "culture, sport et loisirs", notamment pour la politique culturelle de la Région avec des ajustements internes en fonctionnement pour permettre le financement des dotations complémentaires de fonctionnement de l'EPCC (Établissement public de coopération culturelle) Saline royale à Arc-et-Senans et de la Cité de la voix à Vézelay. À travers ces deux exemples, la commission relève la dimension volontariste de projets culturels élargis à l'échelle du territoire régional tout en maintenant des liens avec les territoires. La commission Cadre de vie - Société observe, par ailleurs, l'absence d'engagements pluriannuels et de crédits de paiement nouveaux au budget supplémentaire 2018 pour la fonction 4 "santé et action sociale".

Commission Économie-Emploi

Pas d'observation particulière.

Commission Formation-Recherche

Concernant la fonction "formation professionnelle et apprentissage", La commission relève que les besoins de crédits nouveaux sont essentiellement liés à la mise en place sans attendre du plan d'investissement dans les compétences (PIC). Le CESER avait rendu un avis sur la convention d'amorçage comportant certains points essentiels à la réussite du dispositif et dont certains sont présents dans le cadre d'élaboration État/Région (innovation pédagogique, qualité des formations...).

Commission Mobilités-Énergie

La commission Mobilités-Énergie souligne qu'il s'agit principalement d'ajustements techniques et administratifs et ne formule pas d'observation particulière.

Commission Territoires-Environnement

Pas d'observation particulière.

Déclaration de Jean-Pierre Mugnier, au nom de la commission Territoires-Environnement

En tant que président de la commission Territoires-Environnement et fortement encouragé par nos collègues Marie-Laure Schneider et Jean-Gabriel Schamelhout entre autres, il me faut vous faire partager oralement quelques observations particulières concernant le Compte administratif 2017 et le Budget supplémentaire 2018...

Ce sont des observations de forme et de méthodologie et nous aurions dû les formuler comme observations particulières de la commission Territoires-Environnement dans nos avis relatifs aux Compte administratif et Budget supplémentaire. En effet, la qualité de la méthode participe à la qualité du travail de fond... Et cela devrait nous aider à mieux vous comprendre monsieur Neugnot !

La commission Territoires-Environnement n'a pas de remarques financières sur les extraits concernant la commission Territoires-Environnement et préparés par notre chargé d'études, faute d'appropriation et de temps. Mais le débat s'est engagé sur la difficulté d'un tel exercice...

Nous notons qu'une seule demi-journée de séance plénière est consacrée à l'examen des Compte administratif et Budget supplémentaire.

La lettre du président sur l'amélioration des modalités de notre travail sur les rapports budgétaires a été partagée et des propositions ont été formulées au Bureau du 22 juin dernier :

- Le rapporteur de la commission présent à la commission Finances (ce qui se rapproche de l'invitation des présidents à la commission Finances ce 21 juin mais non effective pour la commission Territoires-Environnement compte tenu des délais trop courts).
- Prévoir un membre de la commission Finances en immersion dans les commissions saisies sur leurs champs de compétence...
- Pour les orientations budgétaires, prévoir une commission en amont voire toutes commissions réunies...

Nous savons que ces observations sont prises en considération par le Bureau.

Et ainsi tout est dit Monsieur le Président...

Déclaration commune de Bouchra Rezki, Champ création et diffusion artistiques | Nadhem Ben Rahma, FAGE | Élise Moreau, Ligue de l'enseignement de Bourgogne-Franche-Comté | Manon Comacle, MRJC Bourgogne Franche-Comté | Sophie Genelot, CRAJEP BFC | Jean Marie Vernet, CROS BFC | Corinne Molina, Champ des patrimoines | Marie-Caroline Godin, Personnalité Qualifiée Sport de Haut Niveau et Tourisme

Même si on ne peut que féliciter le Conseil régional pour son engagement pour la vie associative, nous nous interrogeons dans le cadre du Budget supplémentaire sur la non prise en compte de la fin de contrats aidés et du fait qu'aucune enveloppe budgétaire supplémentaire n'ait été prévue pour les emplois associatifs, alors même que les impacts de la suppression de ce dispositif par l'État se sont fait sentir principalement en 2018.

La fin des contrats aidés, le retour de la semaine à quatre jours pour l'enseignement primaire, la réforme de la formation professionnelle et surtout la non prise en compte du poids économique de certains secteurs qui représentent une part non négligeable des emplois en région sont autant de sujets qui nécessitent une réflexion et une étude plus approfondie de la situation en Bourgogne-Franche-Comté. Sans vouloir une région "de régulation", il s'agit de réfléchir et de contribuer de manière concertée et "utile" pour répondre à une vraie crise de l'emploi associatif dans les domaines de la culture, du sport, du patrimoine, de l'Éducation Populaire, de la jeunesse...

Comment le CESER peut-il contribuer à une meilleure identification des besoins "emploi formation" de ces secteurs ? Comment peut-il se faire l'écho de ces secteurs par le prisme économique?